

Commerce pour établir ce nouveau ministère.

Les chiffres ne font que mieux ressortir la mise en garde que nous donnions, à cette époque-là, quand nous affirmions qu'on créerait simplement de nouvelles filières administratives érigées en ministère, mais qui ne donneraient pas les résultats escomptés. Le résultat, quant à moi, celui que je puis voir, consiste dans l'accroissement du déficit de la balance des paiements. Je ne vois nulle réalisation favorable.

Le ministre des Finances a pris la parole hier au cours du débat. Il a dit que tout ce que l'ancien gouvernement avait fait était mauvais, et que le gouvernement actuel était constitué de magiciens de la finance. Cela devrait au moins faire ricaner tout le monde, sinon s'esclaffer. Je demande au ministre de nous dire quelle est son attitude en matière de responsabilité. Rejoint-il avec ses collègues des banquettes ministérielles—je regarde le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) en ce moment...

M. Knowles: Il est le seul ministre à son siège.

L'hon. M. Monteith: Quelle a été son attitude depuis qu'il a voté en faveur de l'argent libre de dettes? S'il y a jamais eu une mesure irréfléchie de la part d'un prétendu gouvernement, c'est bien cette fois-là, quand les représentants d'en face ont appuyé jusqu'au dernier une motion en faveur de l'argent libre de dettes. Le ministre des Finances se trouve parmi ces représentants aujourd'hui et je puis donc supposer qu'il aurait, lui aussi, voté en faveur de l'argent libre de dettes comme l'a fait son prédécesseur. C'était à mes yeux une mesure dénuée de tout sérieux.

Au cours de ses remarques d'hier, le ministre n'a pas dit si l'on viendrait en aide de quelque façon aux bénéficiaires des pensions de sécurité de la vieillesse. Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à leur égard? Le coût de la vie monte en flèche. Je sais que les députés et les Canadiens nous savent gré, à nous, de ce côté-ci de la Chambre, d'avoir tenté d'aboutir à quelque chose en faveur de ces gens, mais le gouvernement actuel a refusé. Le ministre n'a nullement parlé d'aide future à l'endroit des agriculteurs aux prises avec l'étau prix-coût.

Il y en a d'autres qui ont fait mention du problème. Dans la plupart des régions, les revenus agricoles sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1951 et nous sommes tous au courant de la montée vertigineuse des prix. Je sais à quelles difficultés se heurtent ces cultivateurs. Si on ne prend aucune mesure pour leur aider à faire face aux prix inflationnis-

tes, on ne pourra bientôt plus maîtriser la situation. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il faut agir.

● (5.50 p.m.)

Le ministre ne nous a pas dit hier ce qu'il se proposait de faire au sujet de l'argent serré. Et la situation actuelle du petit commerçant ou du petit exploitant? Je songe à un cas en particulier, qui m'a été signalé il y a une dizaine de jours. Quelqu'un a fait une demande de prêt à un administrateur de banque. Il y avait toutes les cautions voulues—une affaire excellente. Le souscripteur a demandé un prêt en sus d'un montant qu'il avait déjà obtenu. L'administrateur de la succursale a appuyé la demande sans réserve. Je l'ai dit, le prêt était bien garanti. Toutefois, le directeur a essayé un refus; on lui a dit que le prêt ne pouvait être augmenté dans aucune circonstance et cet excellent homme a dû s'adresser ailleurs. Il a obtenu son prêt et, je l'ai mentionné, les garanties étaient sûres. Sa solvabilité était tenue pour excellente, mais il a dû verser un taux d'intérêt supérieur à celui qu'exige la banque. C'est évidemment le résultat de la politique d'argent serré. La chose se reproduit dans tout le pays et le gouvernement n'agit pas.

Le ministre des Finances n'a rien dit pour encourager le consommateur. Hier, le chef de l'opposition a signalé que le prix des porcs abattus, ces dernières semaines, avait diminué de 45c. la livre à 43c. la livre, mais que les prix à la consommation continuent à monter. Il n'y a eu aucun allègement pour le consommateur en ce cas. Le ministre n'a rien dit du dégrèvement de la taxe de 11 p. 100 sur les machines, l'outillage, les fournitures et les matériaux de construction. Le 2 août 1963, le ministre avait parlé en faveur de cette taxe. Apparemment, il la voit encore d'un bon œil. Apparemment, elle ne sera pas allégée, même si sa suppression devait mettre un frein à la montée en spirale du coût de la vie.

Pendant ce débat, plusieurs députés ont cité des données statistiques. Je n'en citerai pas d'autres que celles que j'ai déjà mentionnées relativement au déséquilibre croissant dans le commerce des automobiles et des pièces de rechange, mais, à mon avis, cette taxe de vente de 11 p. 100 est peut-être l'élément le plus important de la hausse croissante du coût de la vie. Comme elle touche les fournitures et les matériaux de construction, il s'ensuit que le coût des réparations, légères ou considérables, augmente énormément. Comme elle touche les machines et l'outillage, le coût de tout ce qui se produit dans les usines, y compris les denrées alimentaires, s'en trouve modifié. Si on veut acheter une nouvelle machine pour produire des ar-